

CHAMPIONNAT DE FRANCE WINDSURF

CHAMPIONNAT DE FRANCE JEUNES WINDSURF

DU 18 AU 23 Août 2026

BREST

Grade 3

AVIS DE COURSE

Autorité Organisatrice (AO) : BREST BRETAGNE NAUTISME

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule :

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout des espaces d'échange et de partage ouverts et accessibles à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des participants et participantes.

1 RÈGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*, incluant l'annexe B pour les windsurfs à l'exclusion de la règle B8.
- 1.2. Les règlements fédéraux notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives les chartes de la FFVoile et les Règles techniques et de sécurité des supports à foils et du kiteboard en compétition
https://www.ffvoile.fr/ffv/web/ffvoile/documents/regles_securite_foil-et-kite-valide-ca-27-sept-25.pdf
- 1.3. Le règlement du Prix des Ligues.
- 1.4. Les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions].
- 1.5. L'annexe T pourra s'appliquer

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1. Les IC seront disponibles en version électronique sur le site officiel du championnat : <https://umbraco.ffvoile.fr/championnats-de-france-jeunes/cfwr-infos-sur-lepreuve/>

3. COMMUNICATION

3.1 Le tableau [officiel d'information](https://umbraco.ffvoile.fr/championnats-de-france-jeunes/cfwr-infos-sur-lepreuve/cfwr-tableau-officiel/) en ligne est consultable sur le site officiel du championnat :

<https://umbraco.ffvoile.fr/championnats-de-france-jeunes/cfwr-infos-sur-lepreuve/cfwr-tableau-officiel/>

3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1. Le championnat est ouverte aux séries Windfoil Espoirs U17 et U19 et aux séries Raceboard Techno 293 Minimés, Espoirs et Techno Plus.

4.2. **Sélection** : Chaque ligue proposera une liste de coureurs sélectionnés à ce Championnat de France qui tiendra compte du nombre de places attribuées par séries par la FFVoile et du règlement de sélection qu'elle aura publié sur son site. La FFVoile publiera les listes des coureurs définitivement sélectionnés sur son site avant le **29 juin 2026**.

4.3. Admissibilité :

4.3.1. Tout concurrent licencié FFVoile de nationalité française ou étrangère pourra participer aux Championnats de France Jeune Glisse Windsurf à condition qu'il soit sélectionné par sa Ligue et que la FFVoile ait validé sa sélection.

4.3.2. Tout concurrent mineur devra être accompagné par un adulte présent sur le site pendant toute la durée de l'épreuve. Cet adulte aura pour ce mineur, accepté par écrit l'exercice de l'autorité parentale pendant toute la durée du Championnat de France Jeune Glisse Windsurf .

4.3.3. Un adulte ne pourra accepter la responsabilité de plus de douze concurrents mineurs.

4.3.4. La FFVoile pourra inviter des délégations étrangères dans le cadre des relations internationales. Ces délégations ne concourront pas les titres de Champion de France.

4.4. Documents exigibles à l'inscription :

4.4.1. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, :

- mention « compétition »
- ou mention « Adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

4.4.2. Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

4.4.2.1. La licence club FFVoile mention « compétition » valide

Ou.

4.4.2.2. La licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

4.4.2.3. L'autorisation parentale

4.4.3. Le cas échéant, l'autorisation de port de publicité

4.5. Catégories d'âges :

Conformément au document « [Règlement Championnats de France de voile Jeunes](#) », l'âge de référence est celui du concurrent au 31 décembre de l'année civile en cours :

Classe ou série	Age	Classe ou série	Age
Windfoil Espoirs Filles U17	14 / 16	Windfoil Espoirs Filles U19	16 / 18
Windfoil Espoirs Garçons U17	14 / 16	Windfoil Espoirs Garçons U19	16 / 18
Raceboard Techno 293 Minimes Garçons	12 / 14	Raceboard Techno 293 Minimes Filles	12 / 14
Raceboard Techno 293 Espoirs Garçons	14 / 16	Raceboard Techno 293 Espoirs Filles	14 / 16
Raceboard Techno Plus Garçons	15 / 25	Raceboard Techno Plus Filles	15 / 25

5. DROIT À PAYER :

5.1. Pré-Inscription en ligne :

- (i) La pré-inscription et le paiement des frais d'inscription au Championnat de France Jeune Glisse Windsurf seront effectués en ligne.
- (ii) Le dispositif de pré-inscription en ligne sera disponible sur le site de la FFVoile à partir du **7 Juillet 2026**.
<https://umbraco.ffvoile.fr/championnats-de-france-jeunes/cfwr-infos-sur-lepreuve/>
- (iii) Le dispositif de pré-inscription en ligne sera clos le **13 août 2026 à 18h**.
- (iv) L'accusé de réception du paiement en ligne tiendra lieu auprès de l'AO de justificatif de pré-inscription.

Les compétiteurs sont tenus de remonter dans le dispositif d'inscription en ligne les éléments suivants :

- La fiche de confirmation d'inscription dûment complétée et signée, incluant notamment :
 - L'autorisation parentale pour les mineurs signée
 - L'identité et l'engagement de la personne responsable durant le Championnat
 - L'autorisation de droit à l'image
- La copie de licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- L'autorisation de port de publicité

5.2. Concurrents invités par l'AO Pré-inscription par courrier : Les concurrents ne pouvant pas utiliser le service décrit à l'AC 5.1, devront exceptionnellement à partir du 07 juillet au matin télécharger sur le site de la FFVoile le bulletin de pré-inscription et l'adresser par courrier à :

**Brest Bretagne Nautisme
Maison du Nautisme,
Port de Plaisance du Moulin Blanc,
29200 Brest**

Accompagné d'un titre de paiement correspondant au montant des droits d'inscription, établi à l'ordre de :
Brest Bretagne Nautisme

5.3. Concurrents invités par l'AO et non licenciés à la FFVoile :

L'article suivant s'applique dans le cadre du 4.4.5 de l'AC

Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou pour les majeurs un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

5.4. Les droits sont les suivants :

Droits d'inscription	Droits avant le 06/08/2026 (0h00)
170 €*	130 €*

**hors frais de gestion du site d'inscription en ligne*

5.5. Remboursement :

En cas de désistement, les concurrents ne seront remboursés qu'en cas de force majeure, après décision de l'AO, déduction faite des frais de gestion de dossier de 5€.

6. PUBLICITÉ

6.1. [DP] [NP] Les Windsurf doivent arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, [la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.](#)

La pose ainsi que l'entretien de cette publicité sont de la responsabilité de l'équipage, qui devra si nécessaire la remplacer.

6.2. [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

7. PROGRAMME

7.1. Confirmation d'inscription coureurs : La confirmation des inscriptions sera effectuée sur place en présence pour les concurrents mineurs de l'adulte responsable,

- **Le lundi 17 août de 14h00 à 17h00.**
- **Le mardi 18 août de 10h00 à 12h00 et de 14H00 à 17H00**

Confirmation des inscriptions entraîneurs et accompagnateurs :

Chaque ligue devra désigner en amont du championnat, un responsable de délégation qui sera chargé d'adresser à la FFVoile la liste des entraîneurs et accompagnateurs présents sur l'épreuve.

Les entraîneurs et accompagnateurs validés par les ligues et présents pendant l'épreuve devront s'inscrire en ligne en amont du championnat via un formulaire qui leur sera adressé et confirmer leur inscription au bureau des accréditations à partir du **Mardi 18 août à 10h.**

Attention : Seuls les entraîneurs et accompagnateurs accrédités seront autorisés à venir sur les zones de course.

7.2. Jours de course et cérémonies :

Date	Horaires	Classe(s) / Série(s)
17.08.2026	14h / 17h : confirmation d'inscriptions	Toutes
18.08.2026	10h / 12h et 14h / 17h : confirmation d'inscriptions 18h00 : Cérémonie d'ouverture	Toutes
19.08.2026	11h : 1 ^{er} signal d'avertissement	Toutes
20.08.2026	11h : 1 ^{er} signal d'avertissement	Toutes
21.08.2026	11h : 1 ^{er} signal d'avertissement	Toutes
22.08.2026	11h : 1 ^{er} signal d'avertissement	Toutes
23.08.2026	11h : 1 ^{er} signal d'avertissement Palmarès après les courses	Toutes

7.3. Le dernier jour de la régata, pour chacune des séries, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 17h00.

7.4. Vendredi 21 août : Il est prévu une soirée des ligues organisée par la Ligue d'accueil où sont invités l'ensemble des ligues à venir faire découvrir leurs spécialités régionales. Sont invités les entraîneurs, les accompagnateurs et les représentants de chaque délégation.

8. CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT

8.1. Les opérations préalables de jauge se feront sous un format déclaratif en ligne. Les concurrents devront avant le mercredi 19 août 11h00, avoir renseigné l'intégralité du questionnaire en ligne précisant le type de matériel qui sera utilisé durant ce championnat. Ce questionnaire sera accessible sur le site officiel du championnat.

8.2. Des contrôles pourront avoir lieu durant le championnat.

9. LIEU

9.1 L'annexe A fourni le plan du lieu de la compétition

9.2 L'annexe B décrit les zones de courses

10. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront de type « construits » précisés dans les IC. Chaque jour, les séries pourront changer de zone de course.

11. FORMAT

Les courses pourront être sur format course racing et/ou slalom

12. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Un jugement semi direct pourra être mis en place. Les modalités d'application seront précisées dans les IC. Un système de pénalités de remplacement sera précisé dans les IC.

13. CLASSEMENT :

3 courses devront être validées pour valider le championnat.

a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un coureur dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un coureur dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

c) Quand 8 courses ou plus ont été validées, le score d'un coureur dans une série sera le total des scores

de ses courses à l'exclusion de ses 2 plus mauvais scores.

d) Quand 16 courses ou plus ont été validées, le score d'un coureur dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses 3 plus mauvais scores.

14 BATEAUX ACCOMPAGNEURS [DP][NP]

14.1 Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par un sticker fourni par l'organisateur lors de l'enregistrement

14.2 Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

15 PROTECTION DES DONNÉES

- a. **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- b. **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

16 ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile

17 PRIX

17.1 Les titres seront décernés sous réserve des minima d'inscrits(es) définis dans le tableau ci-dessous

La liste des titres attribués sera affichée aux panneaux officiels à la clôture des inscriptions et avant la publication des premiers résultats

Titres	Mi- nima	Titres	Mi- nima
Windfoil Espoirs Garçons U17	15	Windfoil Espoirs Filles U17	10
Windfoil Espoirs Garçons U19	15	Windfoil Espoirs Filles U19	10
Techno 293 Minimes Garçons	15	Techno 293 Minimes Filles	10
Techno 293 Espoirs Garçons	15	Techno 293 Espoirs Filles	10
Techno Plus Garçons	15	Techno Plus Filles	10

17.2 Pour les séries Windfoil, si les minimas de participation de 15 pour les garçons ne sont pas atteints pour l'un ou les deux titres Garçons, un seul titre Windfoil Espoirs Garçons U19 sera couru si le minima de 15 est atteint. Si le minima n'est pas atteint, l'épreuve Garçons sera automatiquement requalifiée en Critérium National de Grade 4 sans délivrance de titre.

Si les minimas de participation de 10 pour les Filles ne sont pas atteints pour l'un ou les deux titres Filles un seul titre Windfoil Espoirs Filles U19 sera couru si le minima de 10 est atteint. Si le minima n'est pas atteint, l'épreuve Filles sera automatiquement requalifiée en Critérium National de Grade 4 sans délivrance de titre.

Pour les séries Techno 293 Espoirs et Techno Plus Garçons, si les minimas de participation de 15 ne sont pas atteints pour l'un ou pour les deux titres, un seul titre Techno 293 Garçons U25 sera couru si le minima de 15 est atteint. Si ce minima n'est pas atteint, l'épreuve sera automatiquement requalifiée en Critérium National de Grade 4 sans délivrance de titre.

Pour les séries Techno 293 Espoirs et Techno Plus Filles, si les minimas de participation de 10 ne sont pas atteints pour l'un ou pour les deux titres, un seul titre Techno 293 Filles U25 sera couru si le minima de 10 est atteint. Si ce minima n'est pas atteint, l'épreuve sera automatiquement requalifiée en Critérium National de Grade 4 sans délivrance de titre.

Pour les séries Techno 293 minimes garçons et filles, si les minimas de participation de 15 en garçons ou 10 en filles ne sont pas atteints, un seul titre Techno 293 minimes Open sera couru si le minima de 15 est atteint.

17.3 Les différents titres ne pourront pas être décernés aux concurrents de ou des délégations étrangères invités par la fédération sur ce championnat. Toutefois, si un concurrent étranger était classé dans les trois premiers des différents classements généraux de l'épreuve, un podium spécifique à ces classements sera organisé. Les podiums officiels des différents titres de champions de France Espoirs seront décernés après avoir retiré des classements les concurrents étrangers sans recalcul des points.

17.4 Pour les championnats de France, les trois premiers de chaque catégorie validée recevront respectivement les médailles d'Or, d'Argent et de Bronze.

17.5 Le Prix des Ligues sera décerné sur une action exemplaire d'esprit sportif et de fair-play d'un concurrent ou d'un équipage pendant la compétition.

16 ACCES AU SITE

16.1 Le site du Championnat de France sera accessible aux concurrents et aux accompagnateurs à partir du Vendredi 14 août à 18H00.

16.2 Le lundi 24 août à 8H00, l'ensemble des concurrents et accompagnateurs devra avoir quitté le site.

17 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Sélections et Organisation FFVoile

FEDERATION FRANCAISE DE VOILE

17 rue Henri Bocquillon – 75015 – PARIS

Internet : www.ffvoile.fr

Tél. : 01 40 60 37 01

E-mail : lise-marie.perret@ffvoile.fr

Organisation : julien.magurno@ffvoile.fr

Organisation sur site

Brest Bretagne Nautisme

Tel : 02.98.02.51.44

E-Mail : contact@brestbretagnenautisme.fr

ANNEXE
Prescriptions of the Fédération Française de Voile (FFVoile)
Racing Rules of Sailing 2025-2028
Version of 15th of October 2024

Prescription 1

FFVoile Prescription to RRS 25.1 (Notice of race, sailing instructions and signals)

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published. For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application. These standard documents can be downloaded on the "Arbitrage" website of FFVoile. <https://arbitrage.ffvoile.fr>

Prescription 2

(* FFVoile Prescription to RRS 60.5(d) (Decisions on protests concerning class rules)

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

Prescription 3

(* FFVoile Prescription to RRS 65.1 (Legal liability)

Any question or request related to legal liability arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee. A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit legal liability.

Prescription 4

(* FFVoile Prescription to RRS 70.3(b) (Appeals and requests to a national authority)

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the FFVoile, received at least 2 months before the event. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

Prescription 5

(* FFVoile Prescription to RRS 76.1 (Exclusion of boats or competitors)

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

Prescription 6

(* FFVoile Prescription to RRS 78.1 (Compliance with class rules; certificates)

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

Prescription 7

(* FFVoile Prescription to RRS 86.3 (Changes to the racing rules)

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

Prescription 8

(* FFVoile Prescription to RRS 88.2 (Changes or deletions to National prescriptions)

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed or deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed. In such case, the prescriptions marked with an asterisk

(*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on "Arbitrage" website of FFVoile shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

Prescription 9

(* FFVoile Prescription to RRS 91(a) (Minimum number of protest committee members)

The protest committee shall be composed of a minimum number of committee members in accordance with the provisions of the federal regulations of the FFVoile, unless a derogation is granted by the FFVoile

Prescription 10

(* FFVoile Prescription to RRS 91(b) (Appointment of an international jury)

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the FFVoile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to APPENDIX R (Procedures for appeals and requests)

Appeals shall be sent to: Fédération Française de Voile, jury d'appel - 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the "Arbitrage" website of FFVoile.

Annexe A
Plan du site de du championnat de France Windsurf 2026



A TERRE

- 1** Village
- 2** Jury
- 3** Parking remorques
- 4** Parking camping-car
- 5** Club Brest Bretagne Nautisme

EN MER

- A** Mise à l'eau des compétiteurs
- B** Mise à l'eau des bateaux moteur
- C** Carburant
- D** Pontons d'amarrage

Annexe B
ZONES DE COURSE

